



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/5
3 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA CHINE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 27 décembre 1996, indiquant que M. Liu Jieyi a été nommé représentant suppléant de la Chine au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
